

Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir, 2. Les résistances de la société (17^e-18^e siècles)*, Paris, Perrin, 2008 (p. 78-84)

La querelle de la langue

En pleine évolution depuis la Renaissance sous la pression conjointe de l'invention de l'imprimerie et de l'essor de l'instruction, la langue française est devenue objet de traités et de vifs débats entre imprimeurs, théoriciens et lettrés. Dans les années 1630, elle devient aussi un sujet de réflexion sensible au-delà de ces cercles étroits. Pour le monde des salons et de la Cour, cette discussion s'insère dans un effort plus général de polissage des mœurs – rudement mis à mal durant les guerres civiles et le règne du premier Bourbon ; et c'est évidemment à la bonne société de donner le bon ton, puisque les doctes parlent comme des cuistres et barbouillent la langue de latin. C'est aussi la position de nombreux érudits, et depuis longtemps. Pour d'autres, au contraire, il s'agit de sauvegarder la langue de l'influence de la Cour, des mondains et des femmes : la « nettoyer des ordures qu'elle a contractées¹ », pour reprendre les termes du *Projet de l'Académie pour servir de préface à ses statuts* (1634). Or non seulement les femmes ont des avis sur la question (il leur arrive même d'y consacrer des traités, comme Marie de Gournay et Marguerite Buffet), mais elles sont désignées par certains comme les meilleurs arbitres du bon usage. Ainsi Vaugelas conseille-t-il, dans ses *Remarques sur la langue française* (1647), de se fier à « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire des meilleurs auteurs ». Avant de préciser : « Quand je dis la Cour, j'y comprends les femmes comme les hommes, et plusieurs personnes de la ville où le prince réside »². Précision qui déclenche des poussées d'urticaire dans l'autre camp, par exemple chez Scipion Dupleix, qui pourfend cette idée ridicule en proclamant la *Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651)...

La querelle sur la langue implique encore les femmes d'un autre point de vue : celui du genre des mots, qui ne cesse d'interférer, dans l'esprit de tous, avec le réel des relations entre hommes et femmes. À l'évidence, sont passées par là les théorisations du siècle précédent sur la valeur respective du *e féminin* (le son *e*) et du *e masculin* (les sons *é* ou *è*) – notions pour leur part inventées un siècle encore auparavant. Quoique confinées, alors, aux questions de poétique, elles ont donné lieu à quantité de ratiocinations sur le « demi son » de l'un et le « son plein » de l'autre, sur la « mollesse » de l'un et la « force » de l'autre, sur le *e féminin* « aussi fâcheux à gouverner qu'une femme »³, sur la « plus grande noblesse » du genre masculin..., mais aussi sur l'adoption de la règle d'alternance des *rimes féminines* (faites de mots terminés par le son *e*) et des *rimes masculines* (faites de tous les autres) – règle qui pourrait bien être une énième manifestation de la volonté « paritariste » de certaines grandes dames⁴. À partir du début du XVII^e siècle, ces considérations sont élargies à bien d'autres phénomènes linguistiques par les tenants du droit romain en matière

1. Signé de l'un de ses premiers membres, l'avocat et conseiller Nicolas Faret.

2. Vaugelas, *Remarques sur la langue française...*, préface, p. 2.

3. Sébillot, *Art poétique français*, p. 68 ; voir également l'article récapitulatif de Planté, « Voilà ce qui fait... ».

4. Les premiers poètes à pratiquer cette alternance sont en effet Octovien de Saint-Gelais, proche de Louise de Savoie, et Clément Marot, proche de Marguerite de Navarre. Du Bellay en disait encore en 1549, dans la *Défense et illustration de la langue française* : « il y en a qui, fort superstitieusement, entremêlent les vers féminins avec les masculins » (II, 9). Sur les premières manifestations de l'idée de parité, voir la présente étude, vol. 1, p. 426, 490.

de langue. Par exemple, alors que l'ancienne langue française accordait sans problème le verbe, l'adjectif, le participe... avec le dernier nom d'une énumération (qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel), voilà que la chose se met à poser des problèmes insolubles à certains. Ainsi Malherbe propose-t-il d'éviter « comme un écueil » une phrase comme *Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges*. Reprenant cet exemple quelques décennies plus tard, Vaugelas propose de « vaincre » la difficulté... avant d'y renoncer :

Comment dirons-nous donc ? Il faudrait dire *ouverts*, selon la grammaire latine qui en use ainsi, pour une raison qui semble être commune à toutes les langues : que le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ; mais l'oreille a de la peine à s'y accommoder, parce qu'elle n'a point accoutumé de l'ouïr dire de cette façon, et rien ne plaît à l'oreille, pour ce qui est de la phrase et de la diction, que ce qu'elle a accoutumé d'ouïr. Je voudrais donc dire *ouverte*, qui est beaucoup plus doux, tant à cause que cet adjectif se trouve joint au même genre avec le substantif qui le touche, que parce qu'ordinairement on parle ainsi, qui est la raison décisive⁵...

Aussi l'ancien usage continuera-t-il de dominer longtemps, comme le montre le titre de l'ouvrage de Desmarets de Saint-Sorlin publié en 1670, *Comparaison de la langue et de la poésie française avec la grecque et la latine*, où le mot *française* n'est accordé qu'avec le mot *poésie*, alors qu'il porte également sur le mot *langue*. Il est vrai que Desmarets, ancien familier de l'Hôtel de Rambouillet, voyait la preuve de la supériorité de la langue française dans l'existence des mots à « terminaison féminine », et dans leur doux mélange avec leur homologues « masculins » (équivalent langagier probable, dans son esprit, de la prééminence de la mondanité française, avec son délicieux commerce d'hommes et de femmes). Il pensait même que la langue française devait

l'emporter sur toutes les autres, ayant sur toutes les autres un avantage singulier et incontestable, qui est la terminaison féminine de plusieurs mots, dont les rimes entremêlées avec les masculines font une charmante et harmonieuse diversité, que les autres langues ne peuvent avoir, n'ayant pas de terminaisons féminines.⁶

Ce qui n'empêche pas les théoriciens de couper la langue à l'ancien *e féminin*, qui devient au cours du siècle définitivement *muet*, sauf à être bien encadré : la *portée* ne se déclamera plus en trois syllabes (ou deux et demi, puisque le *e féminin* valait « la moitié » du masculin !), mais en deux ; et la *porte* vaudra pour une, à moins d'être suivie d'un mot commençant par une consonne.

De la même façon, là où l'ancienne langue accordait sans difficulté les pronoms avec leur référent humain, il est décrété que certains emplois relèvent d'un prétendu neutre – qui est en réalité la forme masculine des mots, puisque le neutre n'existe pas en français. C'est le cas du pronom personnel attribut. Vaugelas, qui note la résistance particulière des femmes à cette innovation, se montre ici beaucoup plus ferme que d'ordinaire, quoiqu'en contradiction avec ses principes :

C'est une faute que font presque toutes les femmes, et de Paris, et de la Cour. Par exemple, je dis à une femme, *quand je suis malade, j'aime à voir compagnie* ; elle me répond, *et moi quand je la suis, je suis bien aise de ne voir personne*. Je dis que c'est une faute de dire *quand je la suis*, et qu'il faut dire *quand je le suis*. La raison de cela est que ce *le*, qu'il faut dire, ne se rapporte pas à la personne, car en ce cas-là il est certain qu'une femme aurait raison de parler ainsi, mais il se rapporte à la chose.⁷

Sans doute cette fermeté ne s'appuie-t-elle sur rien d'autre que l'offensive menée depuis plusieurs décennies déjà sur cette question. Ainsi Maupas donnait-il dans sa

⁵. Vaugelas, *Remarques...*, p. 83.

⁶. Cité par Planté, « Voilà ce qui fait... », p. 124.

⁷. Vaugelas, *Remarques...*, p. 28.

Grammaire française de 1607, à l'appui de cette option, l'exemple bien significatif suivant : « Trouvez-vous cette femme belle ? Si elle ne l'est pas, elle *le* pense être⁸ » – et non *elle la pense être*, comme on disait alors. Ce genre de fine plaisanterie éclaire assurément les railleries de Mlle de Gournay. La nouvelle « règle », néanmoins, continuera elle aussi longtemps à ne pas être appliquée – et à provoquer des polémiques. À la fin du siècle, par exemple, Mme de Sévigné s'insurge encore avec la dernière véhémence contre ceux qui voudraient qu'elle cesse de répondre, quand on lui demande si elle est malade, *oui, je la suis* ; « pour moi, explique-t-elle, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais autrement⁹ ».

Les réformateurs de la langue française se penchent aussi longuement sur la répartition de ses substantifs dans l'un ou l'autre genre. La tâche est délicate, car cette répartition est pour l'essentiel arbitraire, au-delà des noms qui se rapportent à des personnes, et qui se déclinent logiquement en genre. De leurs méditations témoigne, comme le souligne un récent spécialiste, « la place considérable occupée dans les grammaires de l'âge classique par les règles consacrées aux genres des noms¹⁰ ». Certains termes sont expulsés d'un genre et rangés dans l'autre. Comment *duché*, *comté* pourraient-ils continuer d'être féminins, alors qu'ils se terminent par une lettre décrétée masculine ?

Quant aux substantifs terminés en *e*, on doit tenir pour règle générale qu'ils sont du genre féminin ; mais parce qu'il y a tant d'exceptions, je remets le tout au jugement de ceux qui apprendront [*les enseignants*], étant assez facile de connaître ce qui appartient à l'homme et à la femme¹¹.

L'auteur de ces lignes parues en 1632, l'éminent linguiste Antoine Oudin, n'est pas le seul à s'arracher les cheveux. « Minuit est-il masculin ou féminin ? », se demande gravement une quinzaine de membres de l'Académie française en 1674, à l'occasion d'une séance de travail consacrée à son *Dictionnaire*. « On l'a fait autrefois féminin et on disait *sur la minuit, vers la minuit* ; mais maintenant, on le fait masculin : *en plein minuit, sur le minuit*. » Adopté. Ils légifèrent aussi avec succès sur le mot *sphinx*, au terme d'une discussion sûrement très amusante :

la question n'a pas été trouvée sans difficulté ; on a apporté entre autres raisons, pour le faire féminin, qu'il était de ce genre-là dans les langues grecque et latine, et que ce monstre avait un visage de femme. Néanmoins, il a passé à la pluralité des voix qu'il était masculin¹².

Quant aux termes qui se rapportent à des personnes, ils subissent eux aussi de rudes attaques. En 1632, Oudin énonce la règle qui prévaut encore. « Tous les noms de dignités et d'offices appartenant à l'homme sont masculins », écrit-il, avant de donner quelques exemples : évêque, roi, avocat, etc. De même, sont féminins les noms « d'offices et conditions appartenantes aux femmes : reine, comtesse, duchesse, abbesse, nonne, conseillère, barbière, etc.¹³ ». On voit que la règle selon laquelle les noms de fonction seraient « neutres » (c'est-à-dire alignés sur la forme masculine) n'a pas encore été mise au point. On voit aussi que le participe présent se décline en genre et en nombre – ici, avec le mot *conditions*, selon le fonctionnement habituel de l'ancienne langue, bien qu'il se rapporte également à *office*. Les législateurs de l'Académie française s'attaqueront à ce phénomène en 1679, en préconisant de

8. Cité par Brunot, *Histoire de la langue...*, t. 3, vol. 2, p. 131.

9. Cité par Ménage, *Menagiana*, p. 28.

10. Colombat, *La Grammaire latine en France...*, p. 324.

11. Oudin, *Grammaire française...*, p. 53.

12. Institut de France, *Les Registres de l'Académie française, 1672-1793*, t. IV, 1635-1793, documents et table analytique, Paris, Firmin-Didot, 1906, p. 91-98, en ligne sur <http://www.chass.utoronto.ca/~wulftric/academie/acad1694/registre/langue.htm#sphinx>

13. Oudin, *Grammaire française...*, p. 51-52.

distinguer les différentes « formes en *ant* » : de laisser variable celle qui exprime un *état* et ne peut que *subir* l'influence d'un autre mot (l'adjectif verbal), mais de rendre invariables, c'est-à-dire bloquées sur le masculin singulier, les formes qui traduisent une *action* et conservent des capacités à *régir* d'autres mots (le participe présent et le gérondif)... La bataille durera plus d'un siècle, avant que les locuteurs et locutrices acceptent de s'y plier – c'est-à-dire d'enregistrer les associations d'idées induites par ces nouvelles normes. Soulignons enfin un dernier intérêt de la phrase d'Oudin : la mention des *barbières*, homologues féminins des (chirurgiens) barbiers, personnages toujours bien présents dans la société du XVII^e siècle.

Les barbières, cependant, n'inquiètent pas grand monde : elles appartiennent à une catégorie de praticiens qui ne sont pas diplômés de l'Université, et que les médecins méprisent. En revanche, les termes désignant les métiers propres à la clergie subissent des attaques frontales. Alors qu'en 1622, les *Caquets de l'Accouchée* évoquaient tranquillement, quoique méchamment, « la philosophe » en train de pérorer devant ses commères, Guez de Balzac fait état, douze ans plus tard, de l'hésitation qui est en train de saisir ses contemporains – et des propositions jaillies ici ou là pour masculiniser les formes « épïcènes » (sans marquage de genre) des mots trop nobles pour s'appliquer indifféremment à l'un et l'autre sexe :

je dirais plutôt que Mademoiselle de Gournay est *poète* que *poétesse*, et *philosophe* plutôt que *philosophesse*. Mais je ne dirais pas sitôt qu'elle est *rhétoricien* que *rhétoricienne*, ni le *traducteur* que la *traductrice* de Virgile¹⁴.

Il faut croire que la discussion se poursuit vigoureusement, et que les usagers – et usagères – résistent, puisque Gilles Ménage affirme, quarante ans plus tard : « Pour ce qui est du mot de *philosophe* au genre féminin, il est suffisamment usité pour ne point faire de difficulté de s'en servir¹⁵. »

De la même façon, le terme *autrice* commence à se voir banni par les théoriciens de la langue française, alors que ce féminin naturel du mot *auteur* (du latin *auctor*, *auctrix*) s'était employé sans problème jusqu'au XVI^e siècle. En 1639, Chapelain écrit encore à Guez de Balzac : « tout ce que vous dites sur les femmes autrices est admirable ». Ce n'est pas que Chapelain soit très séduit par la chose elle-même, puisqu'il vient de préciser : « il n'y a rien de si dégoûtant que de s'ériger en écrivaine et entretenir pour cela seulement commerce avec les beaux esprits »¹⁶. C'est juste que le mot est là, comme celui d'*écrivaine*, et comme la chose elle-même ! La condamnation de Chapelain est du reste à nuancer : premier éditeur des *Mémoires* de la reine Marguerite, il a des idées plutôt plus avancées que ses semblables en matière de valeur des femmes ; mais il est sûrement déstabilisé par le nombre croissant de nouvelles venues sur le terrain de l'écriture « professionnelle ». Les auteurs de dictionnaires se gardent donc bien d'évoquer *autrice*. En revanche, le préposé aux recettes du Théâtre Français, qui s'occupe de gros sous et non d'idéologie, note scrupuleusement en 1665 à propos de ce que son établissement verse à Mme de Villedieu : « part d'autrice : 10 livres » ; preuve que le mot continue de s'employer quotidiennement. D'où les fulminations de Nicolas Andry de Boisregard en 1689 :

¹⁴. Cité sur www.siefar.org, rubrique « la guerre des mots » (Guez de Balzac, Lettre à M. Girard, 7 mai 1634).

¹⁵. Ménage, *Observations sur la langue...*, t. 2, p. 420.

¹⁶. Cité sur www.siefar.org, rubrique « la guerre des mots » (Chapelain, Lettre à M. de Balzac, 9 oct. 1639).

Il faut dire cette femme est *poète*, est *philosophe*, est *médecin*, est *auteur*, est *peintre* ; et non *poétesse*, *philosophesse*, *médecine*, *autrice*, *peintresse*, etc.¹⁷.

Scories de cette guerre des mots qui redouble la guerre des places, les expressions *le beau sexe* et *le sexe faible* apparaissent de manière concomitante au début des années 1640 et s'installent pour leur part très vite dans la langue française... Quant à l'expression absolue, *le sexe*, pour désigner l'ensemble des femmes, elle est un peu plus ancienne : son premier emploi repéré semble l'Édit sur les secondes noces publié sous Henri II, pur produit de la chancellerie royale¹⁸ ; mais elle devient courante au XVII^e siècle. Là où hommes et femmes incarnaient chacun un sexe, là où les locuteurs parlaient de *l'un et l'autre sexe*, voire de *personnes de tous âges et de tous sexes*, les femmes se voient désormais quasi seules chargées de cette notion ; et parallèlement, de manière mécanique, les hommes s'en voient quasi débarrassés...

Enfin, on ne saurait être trop attentif au durcissement qui accompagne cette querelle en termes de normes comportementales. Les prescriptions sur le féminin et le masculin de la langue, les « changements de sexe » opérés sur les mots, sont autant d'ordres adressés aux êtres humains pour qu'ils assument des rôles distincts – et qu'ils demeurent sagement dans le pré carré dessiné pour chacun. C'est ce que dit, on ne peut plus clairement, Guez de Balzac :

Les vaillantes sont autant à blâmer que les poltrons, et celles qui portent l'épée au côté que ceux qui ont un miroir à la ceinture. Je m'oppose, Madame, à ces usurpations d'un sexe sur l'autre. Je vois avec horreur dans l'Histoire ces furieuses gladiatrices que les Romains voyaient avec plaisir dans l'amphithéâtre, et ne mets pas les Amazones au nombre des femmes : je les mets au nombre des monstres [...] je n'approuve pas davantage les femmes docteurs que les femmes cavaliers¹⁹.

¹⁷. *Ibid.* (Andry de Boisregard, *Reflexions sur l'usage présent de la langue française ou remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*, 1689).

¹⁸. Voir le *Robert historique...*, article *Sexe*.

¹⁹. Cité sur www.siefar.org, rubrique « la guerre des mots » (Lettre à Mme Desloges, 20 sept. 1628).